

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De LÉOJAC BELLEGARDE

Séance du 22 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux août à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 09 août 2024

Date d'affichage : 09 août 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Représenté : 2

Votants : 10

Étaient présents : M Christian QUATRE, M Philippe LEBLANC, Mme Méline LEROUX, M Fabien SZOPA, Mme CANO LEGEAY Chrystel, M Brice CASTETS, M Pierre MAZILLE, Mme GOMEZ Nathalie

Représentée : Mme LEMAIRE Christine, M Jérôme LUCIANAZ

Absents : Mme Audrey SOULA, Mme Nicole HUBERT, Mme Fabienne PLANCO, Mme FABRE Sandra, M TESQUIE Arnaud

Secrétaire de Séance : Mr Philippe LEBLANC.

N° D20240822_01

MISE EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la demande de la DGFIP, il y a lieu d'admettre en non-valeur la somme de 81.15 €, relative à des recettes qui n'ont pas été encaissées sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de mettre en non-valeur la somme de 81.15 €.

N° D20240822_02

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE D'AXA DE 1769.31 EUROS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'AXA lui a remis un chèque de 1769.31 euros relatif au remboursement des frais de prévoyance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que le chèque de 1769.31 euros soit encaissé par le receveur municipal.

N° D20240822_03

INSTALLATION OMBRIERES SOLAIRES CHOIX DU CANDIDAT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération n° D20240627_03 en date du 27 juin 2024, une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public pour une installation et exploitation d'ombrières solaires photovoltaïques installées sur la salle des fêtes et sur les terrains de tennis a été publiée dans la presse.

A l'issue du délai fixé, aucune candidature supplémentaire n'a été déposée en mairie.

M. le Maire indique que la commune dispose de la proposition spontanée de la SEM Soélia ou toutes structures contrôlées par elle pouvant s'y substituer.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour l'attribution d'un titre d'occupation temporaire du domaine public pour une installation et exploitation d'ombrières solaires photovoltaïques installées sur la salle des fêtes et sur les terrains de tennis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ la proposition de Soélia pour installer des ombrières solaires photovoltaïques.

APPROUVE la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 30 ans.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'occupation à venir ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier

N° D20240822_04

DECISION MODIFICATIVE (3)

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits nécessaires comme demandé par la DGFIP, il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédit sur le chapitre 67.

Recettes de fonctionnement chapitre 67 compte 673 : + 39.00 euros

Dépenses de fonctionnement chapitre 11 compte 627 : - 39.00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative à l'unanimité.

N° D20240822_05

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A RECOURIR A UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN EMPLOI DONT LA CREATION DEPEND DE LA DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE

VU la délibération en date du 27/08/2013 portant création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 31h annualisées à compter du 01/09/2013 ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison de la création d'un emploi d'adjoint technique en 2013 par Monsieur le Maire, il conviendrait de l'autoriser à recourir à un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 6° du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition ci-dessus.

N° D20240822_06

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins occasionnés par une surcharge de travail au sein l'école de la commune, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 27/08/2024 au 31/01/2025 un emploi d'adjoint technique à raison de 34 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Les tarifs de la location de la salle des fêtes devront être revus et notamment pour déterminer une caution « ménage », et un tarif pour les locations sur un jour férié hors week-end.

Démission d'un agent technique.

Demande de dérogation pour inscrire un enfant dans une autre école pour raison professionnelle.

ONAC projet avec l'école et notamment les classes de CE-CM.

